



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**Réunion du**  
**COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**  
**CCJ-210615**  
**Le 15 juin 2021**  
**à 9 h**  
**À distance / Microsoft Office**

**PROCÈS-VERBAL**  
Comité conjoint de la planification • CCJ-210615



**PRÉSENCES****Membres**

Francis Bourgoïn  
 Morel Caissie  
 Edith Doucet  
 Michelyne Paulin  
 Denis Prud'homme  
 Jean-François Thibault, président

**Autres personnes présentes<sup>1</sup>**

Lynne Castonguay, secrétaire générale  
 Edgar Robichaud, vice-recteur à  
 l'administration et aux ressources humaines  
 Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la  
 recherche

**PERSONNE EXCUSÉE :** Darius Bossé

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION .....	2
2. CORRESPONDANCE.....	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-210408 .....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	2
5.1. Autres .....	2
6. ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	2
6.1. Baccalauréat en développement durable et zones côtières .....	2
6.2. Formation linguistique.....	4
6.3. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires .....	5
7. AFFAIRES NOUVELLES .....	6
8. PROCHAINE RÉUNION .....	6
9. CLÔTURE .....	6
DOCUMENT A - Évaluation du Baccalauréat en développement durable et zone côtières.....	A (1-94)
DOCUMENT B - Évaluation de la formation linguistique.....	B (1-63)
DOCUMENT C - Évaluation de la Maîtrise ès arts (études littéraires) et du Doctorat en études littéraires .....	C (1-81)

<sup>1</sup> Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 6.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*****R : 01-CCJ-210615***

Francis Bourgoïn, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-210408*****R : 02-CCJ-210615***

Edith Doucet, appuyée par Morel Caissie, propose :

*« Que le procès-verbal CCJ-210408 soit adopté tel que présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL****5.1. Autres**

Aucune.

**6. ÉVALUATION DES PROGRAMMES****6.1. Baccalauréat en développement durable et zones côtières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les grandes lignes de l'évaluation du programme de Baccalauréat en développement durable et zones côtières. Il indique que l'évaluation a été menée par le professeur Mario Levesque de l'Université Mount Allison et la professeure Louise Vandelac de l'Université du Québec. On note qu'il s'agit de la première évaluation externe du programme depuis son lancement en 2007.

Le VRER indique que, globalement, il s'agit d'une évaluation positive du programme. Le VRER rappelle que ce programme figure parmi les programmes prioritaires dans le *Rapport sur la planification académique de l'Université de Moncton*.

Les évaluateurs notent le dévouement du corps professoral, la souplesse du programme, les méthodes d'enseignement diversifiées, l'enseignement sur le terrain, et l'appui de la direction. Les évaluateurs notent également la question du faible taux d'inscription.

Le VRER présente six recommandations. Une discussion s'ensuit sur celles-ci.

6.1. **Baccalauréat en développement durable et zones côtières** (suite)

Les points suivants sont soulevés :

- On s'explique mal pourquoi le programme n'a pas été évalué au cours des 15 dernières années.
- Le programme devrait s'élargir. Les questions environnementales sont importantes. L'importance des zones côtières est une problématique universelle.
- Les tentatives de créer des liens/partenariats avec la Martinique, la Guadeloupe, la France, la Chine et autres n'ont pas fonctionné.
- Il devrait y avoir une implication réseau pour diversifier le corps professoral, la banque de cours, etc.
- Quels sont les liens que nous pouvons entrevoir avec le programme de géographie?
- Quels sont les liens que nous pouvons entrevoir avec les projets de Pêches et Océans?
- De quelle façon pouvons-nous positionner la composante scientifique?

À l'amiable, quelques modifications sont apportées aux recommandations.

Les recommandations suivantes sont mises aux voix.

**R : 03-CCJ-210615**

Morel Caissie, appuyé par Michelyne Paulin, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*

**Recommandation 1**

*Que le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (BDDZC) élargisse le prisme d'analyse du programme aux zones côtières d'autres régions et adopte des stratégies de communication et de recrutement pour augmenter les effectifs étudiants.*

**Recommandation 2**

*Que le BDDZC établisse un comité-conseil incluant des intervenantes et intervenants du milieu et des spécialistes externes pour faire des recommandations au décanat du campus de Shippagan sur le développement du programme.*

**Recommandation 3**

*Que le BDDZC bonifie l'offre de cours de niveau 3000/4000 en explorant les possibilités d'offrir des cours à partir des autres campus (cours réseau) permettant ainsi d'augmenter la diversité du corps professoral et autres (par exemple : intégrer des orientations autochtones).*

**Recommandation 4**

*Que le décanat du campus de Shippagan, le décanat du campus d'Edmundston et le décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales collaborent plus étroitement pour mettre à profit les ressources et les expertises afin de développer des programmes en aménagement des forêts, en zones côtières et en géographie dans le but de développer l'axe environnemental de l'Université de Moncton (ex. un programme ayant deux ans de tronc commun suivis de deux ans d'études plus spécialisées).*

**6.2. Baccalauréat en développement durable et zones côtières (suite)****Recommandation 5**

*Que le BDDZC revoie les cours du programme, notamment en examinant l'intérêt et la faisabilité d'un cours d'introduction dès la première session.*

**Recommandation 6**

*Que le BDDZC développe des axes de recherche intégrés qui seront susceptibles d'enrichir l'enseignement. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**6.3. Formation linguistique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les faits saillants du projet d'évaluation de la formation linguistique. Il indique que les professeures Céline Beaudet de l'Université de Sherbrooke et Marie-Claude Boivin de l'Université de Montréal ont effectué une visite d'évaluation virtuelle par TEAMS. Le but est de donner un avis au sujet de la formation (les cours FRAN) offerte par l'UARD.

Le VRER rappelle que la formation linguistique n'est pas un programme. On rappelle que toutes les étudiantes et tous les étudiants doivent suivre au moins six crédits de cours FRAN. Un test de classement est obligatoire dès l'arrivée à l'Université.

Sur l'ensemble, le VRER est d'avis que l'évaluation est positive et que la structure de la formation linguistique est bien conçue. On note que la collaboration entre les trois campus est bonne.

Le Comité note que la recommandation 1 a des liens intéressants avec le projet de mise sur pied d'un Comité sur la qualité de la langue au Sénat académique.

Le VRER présente les recommandations suivantes. À l'amiable, quelques modifications mineures sont apportées aux recommandations 1 et 2.

**R : 04-CCJ-210615**

Michelyne Paulin, appuyée par Edith Doucet, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*

**Recommandation 1**

*Que les membres de l'UARD formation linguistique évaluent, à l'aide d'approches mixtes, l'impact de la formation linguistique sur la qualité du français chez les étudiantes et étudiants et fassent des ajustements au besoin dans une optique d'amélioration continue.*

**Recommandation 2**

*Que les membres de l'UARD formation linguistique invitent des spécialistes à leur offrir des ateliers sur l'apport des nouvelles stratégies d'enseignement (exemple : psychologie cognitive) dans la compréhension du processus d'écriture afin d'en intégrer les éléments pertinents dans leur enseignement.*

**Recommandation 3**

*Que les membres de l'UARD formation linguistique intègrent des ateliers d'écriture au cours FRAN1500.*

6.3. **Formation linguistique** (suite)**Recommandation 4**

*Que les membres de l'UARD formation linguistique privilégient la spécialisation en littérature universitaire ou en rédactologie lors des prochaines embauches. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

6.4. **Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires**

Le VRER explique que les professeures Maire-Pier Luneau de l'Université de Sherbrooke et Joëlle Papillon de l'Université McMaster ont procédé à l'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires. La visite d'évaluation fut en mode virtuel (TEAMS).

On rappelle que les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires figurent parmi les programmes prioritaires dans le Rapport sur la planification académique.

Globalement, l'évaluation est très positive. On note l'excellence de la formation, l'adaptation du programme aux besoins du milieu et le dévouement du corps professoral.

Quelques points ont été soulevés par les évaluateuses et font l'objet d'une recommandation. On notera que plusieurs cours ont des titres similaires; il serait bien de les départager. On mentionne également qu'il serait bien d'intégrer l'œuvre d'auteurs racisés dans le cheminement des étudiantes et étudiants.

Enfin, notons que les évaluateuses soulignent que les étudiantes et les étudiants « louent unanimement la compétence, le dévouement et la flexibilité de leurs enseignants et enseignantes. »

Le VRER présente les recommandations.

***R : 05-CCJ-210615***

Francis Bourgoïn, appuyé par Edith Doucet, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*

**Recommandation 1**

*Que le secteur littérature du CES diversifie les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiantes et étudiants soient exposés à des œuvres d'auteurs et d'auteurs racisés durant leurs études de maîtrise ou de doctorat.*

**Recommandation 2**

*Que le secteur littérature du CES revoie les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné.*

**Recommandation 3**

*Que le Département d'études françaises explore des stratégies pour bonifier le pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne.*

**Recommandation 4**

*Que le secteur littérature du CES revoie les méthodes d'évaluation utilisées dans ses cours afin d'établir certaines normes pour ses programmes.*

6.4. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires (suite)

**Recommandation 5**

*Que le secteur littérature du CES examine les mécanismes possibles pour réduire la durée moyenne des études de maîtrise. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

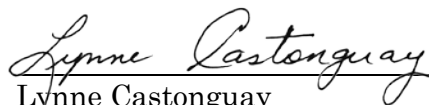
Aucune.

**8. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le lundi 23 août 2021.

**9. CLÔTURE**

La réunion se termine à 10 h 59.



Lynne Castonguay  
Secrétaire générale